



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 19
Mercredi 17 mai 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeois du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

le plan des zones d'affection et de construction, inclus la constatation de forêt au sens de l'article 10 al. 2 lettre a LFo,

- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 11 mai 2023 au 10 juin 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site www.belprahon.ch

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan de zones d'affection et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction ainsi que la constatation de forêt seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu le lundi 14 août 2023 et le mercredi 16 août 2023 dès 14h.

Belprahon, le 10 mai 2023

Avis de construction

Requérant et Propriétaire foncier: Holzer Alain, rue des Prés 3, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier
Projet: Pose d'une installation photovoltaïque sur le toit de la maison

Emplacement: Parcelle N° 597, Rue des Prés 3, 2744 Belprahon

Dimensions: Selon plan déposé

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 juin 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 4 mai 2023

Le Conseil communal

Symboles commémoratifs - Invitation

Pour ne pas oublier tous ceux qui ont souffert de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux...

La commune de Belprahon, avec le soutien du comité culturel, vous invite à des moments de partage concernant cette sombre page de l'histoire suisse.

- **Judi 25 mai 2023 à 19h30:** à la salle communale de Belprahon, présentation des Symboles commémoratifs et de l'exposition d'affiches, témoignages, moment de partage pour ne pas oublier et pour que de

telles injustices ne puissent plus jamais se reproduire.

- **Vendredi 26 mai à 18h au Cinoche à Moutier:** projection du film «L'enfance volée» suivi d'un apéritif, sous le préau de l'école, offert par la Commune de Belprahon.
- **Exposition d'affiches à la salle communale de Belprahon ouverte au public (entrée gratuite):** samedi 27 mai de 16h à 18h et dimanche 28 mai de 14h à 18h.

Merci de vous associer à cette démarche en participant à ces événements.

Belprahon, le 17 mai 2023

Le Conseil communal



Champoz

Mise au concours

Le Conseil municipal met au concours les postes suivants:

Administrateur/trice des finances / secrétaire communal/e (60%)

(le poste suivant n'est pas scindé, une seule personne)

Entrée en fonction: 01.09.2023 ou à définir

Profil souhaité:

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans un domaine similaire
- Diplôme de cadre en administration communale ou s'engager à suivre le module Finances
- Maîtrise des logiciels bureautiques
- Grande polyvalence et aptitudes dans la gestion indépendante d'un nombre varié de tâches
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Flexibilité, sens de l'organisation et de l'initiative, discrétion
- Bonnes connaissances en ressources humaines

Administrateur/trice des finances (env. 30%)

Activités:

- Diriger et conduire de manière indépendante les finances communales
- Tenue de la comptabilité et de la caisse
- Administration du patrimoine financier
- Planification financière
- Facturation
- Décomptes et statistiques
- Salaires
- Travaux préparatoires (budgets, comptes) et assister aux assemblées communales. Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes aux finances communales
- Gestion des impôts et des bons de garde (Kibon)



Arrondissement

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 19 mai 2023 toute la journée.

Courtelary, le 17 mai 2023

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et Préfecture du Jura bernois



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Elwin, succursale de Belprahon de SFF Composants Horlogers SA, Dos les Terras 1, 2744 Belprahon

Auteur du projet: DB planification Sàrl, rue du Colège 26, 2905 Courtedoux

Emplacement: parcelle N° 148, Dos les Terras 1, 2744 Belprahon

Projet: Installation d'une génératrice sur le toit de l'immeuble

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone industrielle A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 10 mai 2023

Le Conseil communal

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend

Secrétaire communal/e (env. 30%)

Activités :

- Direction et conduite opérationnelle de l'administration
- Participer aux séances du Conseil communal et aux assemblées communales, rédaction des procès-verbaux et suivi des décisions
- Ouverture hebdomadaire du bureau communal (en soirée)
- Gestion du contrôle des habitants et étrangers
- Gestion des permis de construire
- Gestion des votations et élections
- Gestion des diverses tâches administratives
- Tenue des registres (scellés, tutelles, etc.)

Nous offrons :

- Bonnes conditions salariales
- Possibilité de formation continue et de perfectionnement
- Place de travail autonome et très variée

Les offres de service avec curriculum vitae et copies des certificats sont à adresser avec mention « postulation » jusqu'au 9 juin 2023 à : Wesley Mercerat, Champ l'Habitant 5b, 2735 Champoz ou par courriel à wesley.mercerat@be.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter M. Wesley Mercerat (maire) au 079 552 58 53.

Champoz, le 15 mai 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Assemblée communale ordinaire mercredi 28 juin 2023 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Voter un crédit additionnel de Fr. 20'000.- pour la réfection du chemin blanc « Champ Boucher 2 »
2. Prendre connaissance du décompte final d'investissement du visionnage PGEE
3. Prendre connaissance du décompte final d'investissement du cadastre RDPPF
4. Prendre connaissance du décompte final d'investissement de la réfection du toit de l'école
5. Prendre connaissance du décompte final d'investissement de la réfection du mur au « Gros Clos »
6. Discuter et approuver les comptes 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val
7. Discuter et approuver les comptes 2022 de la Commune mixte de Corcelles
8. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
9. Voter un crédit d'engagement de Fr. 75'000.- pour la construction d'une cabane de pique-nique à La Tuf
10. Divers et imprévus

Dépôt public

Les comptes du Syndicat scolaire du Grand Val et les comptes communaux seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 12 mai 2023

Le Conseil communal

Votation populaire du 18 juin 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Présidente : M^{me} Marianne Müller

Secrétaire : M^{me} Vanessa Muster

Membres : M. d'Ans Micha, M^{me} Meier Jenna (dès 12h), M. Wyss Christian (dès 12h)

Suppléant(e)s : M. Pozner Stephan, M^{me} Meyer Irina
Corcelles, le 12 mai 2023

Le Conseil communal



Court

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale ordinaire le lundi 19 juin 2023, à 20h, dans la grande salle du centre communal (rue de la Valle 19).

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2022
2. Discuter et approuver le nouveau règlement d'assainissement annulant et remplaçant le règlement d'assainissement du 18 décembre 2008 et son règlement tarifaire du 18 décembre 2008
3. Discuter et approuver la création d'un poste d'apprenti-e au sein de l'administration municipale et les dépenses y relatives
4. Communications du Conseil municipal
5. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2022 (point 1) et le projet de nouveau règlement d'assainissement (point 2) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 17 mai 2023

Municipalité de Court,
Conseil municipal



Crémînes

Avis de construction

Demande « après-coup »

Requérante : Susanne Ganguin-Buchser

Auteur du projet : Lack Cheminées, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 280, au lieu-dit : « Les Rosenières 166 », commune de Crémînes

Projet : Installation d'un poêle intérieur avec nouveau canal de fumée en toiture Est

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 10 mai 2023

Secrétariat communal

Votation fédérale et cantonale du 18 juin 2023

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président : Pierre Ganguin

Membres : Valérie Güttly Catherine Hänggi Mélanie Henchoz Rosa Ikni

Suppléant(e)s : Dany Jacquemai Emmanuel Jordi, Evan Känzig

Crémînes, le 17 mai 2023

Secrétariat communal Crémînes

Assemblée communale de la commune mixte de Crémînes

Jeudi 22 juin 2023 à 20h 15 à la halle de gymnastique de Crémînes

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2022 de la Commune mixte de Crémînes.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2023.
4. Prendre connaissance du décompte final de la réfection de la rue des Rosenières.
5. Prendre connaissance du décompte final du curage et contrôle des collecteurs d'eaux usées.
6. Prendre connaissance de l'Ordonnance 2023 sur les taxes d'eau propre.
7. Prendre connaissance du plan financier 2022.
8. Divers.

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2022 du SSGV
- Comptes 2022 de la commune mixte de Crémînes

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémînes, le 17 mai 2023

Le Conseil communal



Eschert

Requérante : Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Auteurs du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier et Sigeom SA, Rue des Oeuches 45, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N^{os} 9, 101, 102, 462, 676 et 677, au lieu-dit: «Le Creux», commune d'Eschert.

Projet : assainissement du pont sur le ruisseau «Les Chaudières», modification du tracé du ruisseau «Pré Beuclair», assainissement de la chaussée + remplacement et nouvelles conduites d'alimentation en eau potable, d'évacuation des eaux pluviales, des eaux mélangées et de raccordement au réseau de distribution de télécommunication.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes communales.

Zone de protection : zone de protection des cours d'eau (art. 39 RCC).

Objet protégé : végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 mai 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Votation Fédérale et Cantonale du 18 juin 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président : Monsieur Pierre-André Barras

Président suppléant : Monsieur Albino Zanin

Secrétaire : Julie Widmer

Membres : Dan Moser, Monsieur Jimmy Naine

Suppléants : Madame Florence Munarini, Monsieur Thierry Orlandi

Eschert, le 17 mai 2023

Le Conseil communal



Loveresse

Assemblée communale, lundi 19 juin 2023, à 20h à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), Beau-Site 9, à Loveresse

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes communaux 2022.
2. Accepter le contrat liant la commune de Loveresse au Parc régional Chasseral pour la période 2025-2031.
3. Discuter et approuver le règlement sur les émoluments.
4. Divers.

Les comptes cités au point 1 ainsi que le règlement mentionné au point 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au secrétariat

communal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Selon l'art. 107, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette assemblée est déposé publiquement dans un délai de 45 jours. Le procès-verbal peut être consulté pendant 30 jours durant les heures d'ouverture.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil communal pendant le dépôt public.

Loveresse, le 16 mai 2023

Conseil communal

Votation Fédérale et Cantonale du 18 juin 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente : Madame Stork Christiane

Membres : Monsieur Filieri Manoé, Monsieur Röthlisberger Alex, Madame Secchi Aurélie

Suppléants : Madame Piguet Malaïka, Madame Wyssen Léane

Loveresse, le 02 mai 2023

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Kilchenman Denis et Krattiger Valentin, Pierre-Pertuis 29, 2605 Sonceboz

Emplacement : Parcelle N^o 2706, Chemin Fin-Lépine 15

Projet : Transformation de la maison familiale, aménagement d'une terrasse en façade Sud, isolation périphérique, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, pose de panneaux solaires sur pan Sud, 3 Velux sur pan Nord et construction d'un couvert pour voiture

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 mai 2023

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance sur le matériel de protection civile communal

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai 2023, a abrogé

l'Ordonnance sur le matériel de protection civile communal.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 10 mai 2023

Conseil municipal

Ordonnance sur les constructions de protection civile communales

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai 2023, a modifié l'ordonnance sur les constructions de protection civile communales (articles 2.1, 4.1, 4.2 et 6.1).

Les modifications prendront effet au **1^{er} juillet 2023**.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 10 mai 2023

Conseil municipal

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisés.

Moutier, mai 2023

Conseil municipal

Fêtes de l'Ascension et de Pentecôte - ramassage des déchets

Ascension

Judi 18 mai 2023: pas de ramassage (jour de l'Ascension)

Vendredi 19 mai 2023: «Tournée Verte», 1^{er} et 2^e quartiers

Pentecôte

Lundi 29 mai 2023: pas de ramassage (Lundi de Pentecôte)

Mardi 30 mai 2023: ramassage des ordures, 1^{er} quartier

Mercredi 31 mai 2023: ramassage des ordures, 2^e quartier

Jeudi 1^{er} juin 2023:

- ramassage de la ferraille
- collecte déchets inertes au dépôt de la Voirie
- «Tournée Verte», 1^{er} quartier

Vendredi 2 juin 2023: «Tournée Verte» 2^e quartier

Nous rappelons que les ramassages se font dès 7h heures du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est aussi rappelé que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, le 17 mai 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Commune bourgeoise Moutier

Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le **mercredi 21 juin 2023 à 19h30** salle de bourgeoisie, Hôtel-de-Ville à Moutier

Ordre du jour:

1. Comptes 2022
2. Informations concernant les différents dicastères
3. Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter, durant 10 jours avant l'assemblée du 21 juin 2023, les documents liés au point 1, auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture, soit le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 8h à 11h.

Moutier, le 11 mai 2023

Le Conseil de bourgeoisie



Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage: M. Laurent Oppliger, Gressins-Dessus 34, 2744 Belprahon

Auteur du projet: KD Architecture SA, Kipfer Danael, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Propriétaires fonciers: M^{me} Denise Antener et M. Laurent Oppliger, Gressins-Dessus 34, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 910, au lieu-dit «Neuf Clos», commune de Perrefitte

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double. Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, côté Nord-Est du bâtiment. Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 24 RC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement** auprès du secrétariat

communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 17 mai 2023

Le Conseil municipal



Rebévelier

Information communale - Nouvelle benne à verres

Dès mi-mai 2023, une nouvelle benne à verres sera à disposition des habitants.

Dès ce moment-là, seul le verre blanc devra être séparé du reste.

Merci pour votre compréhension.

Rebévelier, le 10 mai 2023

Le Conseil communal



Reconvilier

Permis de construire

Chers propriétaires et futurs propriétaires,

La Municipalité se réjouit du succès grandissant concernant les nouvelles constructions et le développement du village.

Nous nous permettons, néanmoins, de vous informer sur l'importance de bien se renseigner sur les démarches liées à une demande de permis de construire ou simplement s'il faut déposer un permis de construire avant d'entreprendre des travaux où des rénovations. Ceci, afin d'éviter toute procédure inutile avec les autorités compétentes.

Le bureau des permis de construire se tient à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Merci pour votre compréhension.

Reconvilier, 8 mai 2023

Aux noms du bureau des permis de construire et de la police des constructions

Fermeture de l'administration municipale - Ascension

En raison de l'Ascension, nous vous informons que la Municipalité sera fermée jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023, horaires normaux dès le lundi 22 mai 2023.

Nous vous prions d'en prendre bonne note et vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 15 mai 2023

Administration municipale

4^e rencontre Agences AVS Jura bernois

«Réformes de l'AVS 21 & Successions et rentes»

Le domaine de l'AVS est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi il est important d'être au fait des dernières réformes en cours.

Le vieillissement de la population amène avec lui de nombreux défis et opportunités, il est donc important de se tenir informés sur ces sujets.

Afin de renseigner les professionnels et les décideurs de la région, l'Association Bernoise des Agents AVS (ABAA) organise à Reconvilier le 4^e séminaire AVS du Jura bernois.

Date: Mercredi 7 juin 2023

Intervenants: M. Pascal Roth, caisse de compensation du canton du Valais Me Boris Hunsperger, notaire à Reconvilier

Public cible: Collaborateurs de l'agence AVS, employés de la commune et employés au sein d'un service social, politiciens de la commune et autres personnes intéressées

Lieu: Salle communale, Route de Chaindon 2, 2732 Reconvilier

Inscription: jusqu'au 3 juin 2023 par e-mail à n.jost@reconvilier.ch ou par téléphone au 032 482 73 76

Programme: 8h30 Accueil

8h50 Salutations des Autorités

9h Réformes de l'AVS 21

10h30 Pause

10h45 Successions et rentes

11h45 Conclusion

12h Repas en commun (sur inscription)

Nous nous réjouissons d'échanger avec vous lors de cet événement.

Reconvilier, le 17 mai 2023

Association Bernoise des Agences AVS

Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Municipalité a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Nous informons les propriétaires concernés par ce contrôle, qu'ils devraient recevoir un courrier de l'entreprise AbriAudit, avec la date de passage, une liste de contrôle, ainsi que des informations relatives à la préparation et l'entretien de l'abri.

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de contrôle et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Reconvilier, le 10 mai 2023

Administration municipale et sécurité publique

Avis de construction

Requérant: Torti Frères SA, Grand-Rue 57, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1127, Rue de l'Est 5

Projet: Démolition d'une remise (demande après-coup)

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 17 juin 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 mai 2023

Le secrétariat municipal



Saicourt

Avis de construction

Requérant: Andy Bangerter, Clos du Verger 10, 2732 Saicourt

Rue: Clos du Verger 10a, 2732 Saicourt

Parcelle N°: 30

Projet de construction: Pose d'enrobé sur le chemin d'accès à la ferme

Zone: Agricole

Dimensions: Selon plans déposés

Dérogation: Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 17 mai 2023

Secrétariat municipal

Commune bourgeoise de Saicourt

Assemblée du vendredi 16 juin 2023 à 19h

Assemblée du vendredi 16 juin 2023 à 19h dans le hall d'entrée de la halle de Gymnastique au Fuet

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2022
2. Approbation des comptes 2022
3. Immeuble des Vieux Chemins
 - A. Discuter et décider le raccordement au chauffage à distance
 - B. Voter un crédit d'engagement de 35'000 frs
4. Discuter et accepter les demandes d'admission au droit de bourgeoisie de M. Laurent Schüpbach, M^{me} Audrey Schüpbach et M^{me} Chloé Schüpbach
5. Divers

Le Fuet, le 1^{er} mai 2023

Conseil de bourgeoisie

Votation du 18 juin 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Présidente: Gyger Manon, Le Fuet

Secrétaires: Paroz Patricia, Saicourt, Soldati Carine, Le Fuet

Membres: Aufranc Jonathan, Le Fuet, Carnal Cynthia, Bellelay, Eichenberger Vincent, Le Fuet, Fässler Ryan, Saicourt, Freudiger Matthew, Le Fuet, Gyger Manon, Le Fuet

Suppléants: Binggeli Alain, Saicourt, Scheidegger Silver, Le Fuet

Le Fuet, le 17 mai 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Frédéric et Verena Moser, Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches

Rue: Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 901

Projet de construction: construction d'une piscine structure bois hors sol avec cabanon technique et pompe à chaleur air/eau

Zone: mixte

Dimensions: selon plans déposés

Dérogation: art. A151, chiffre 8, alinéa 2 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement, au secrétariat

communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 17 mai 2023

Secrétariat municipal



Saules

Bureau de vote du 18 juin 2023

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 18 juin 2023:

Présidente: M^{me} Régine Gafner

Membres: M^{me} Samra Mustafi et M. Jonathan Lüdi

Suppléant: M. Simon Gyger

Saules, le 8 mai 2023

Conseil communal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Créajardin Zürcher SA, Rue de Tramelan 51, 2710 Tavannes.

Projet: pose d'un garage préfabriqué avec toit végétalisé accolé au bâtiment Rue de Tramelan 51 sur la parcelle n° 1348 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 juin 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 17 mai 2023

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérante: Affolter Group SA, Grand-Rue 76, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA SA, Architectes HES-SIA, M. Xavier Wittwer, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: «Grand-Rue 74», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: mise en place de deux nouvelles installations de traitement des eaux dans le bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: activités b.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 mai 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Nicolas Rubin succédera à Monica Macary à la direction de l'Ecole primaire

Sur proposition de la Commission scolaire, le Conseil communal a nommé M. Nicolas Rubin en qualité de directeur de l'Ecole primaire de Valbirse dès le 1^{er} août 2023. Il succédera à M^{me} Monica Macary, qui a décidé de relever un nouveau défi professionnel au sein de profilQualité.

Enseignant au sein de l'Ecole primaire de Tavannes depuis plus de 8 ans, Nicolas Rubin a séduit les autorités de Valbirse par son profil, sa motivation, sa volonté de mettre les enfants au cœur de son engagement, son souci de la cohésion et son regard tourné vers une école moderne capable d'échanger avec tous les partenaires. Domicilié à Moutier, âgé de 32 ans, M. Rubin s'imprégnera de son futur poste ces prochains mois en rencontrant régulièrement l'actuelle directrice. Il suivra la formation de directeur (FORDIF) dès que possible. Les autorités lui souhaitent plein succès.

Elles profitent également de remercier chaleureusement M^{me} Monica Macary pour son engagement et le travail fourni durant ses sept années.

Communiqué détaillé sur le site internet de la commune.

Bévilard, le 8 mai 2023

Commune mixte de Valbirse

Paroisse réformée de Bévilard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 21 juin 2023 à 20h à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Finances
 - a. Présentation et approbation des comptes 2022
 - b. Rapport de l'organe de révision
 - c. Rapport relatif à la protection des données
3. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
4. Election d'un-e délégué-e au Synode d'arrondissement
5. Informations concernant la vie paroissiale
6. Informations concernant le Par8
7. Informations concernant l'arrondissement
8. Rapport pastoral
9. Divers et imprévus

Les comptes 2022 mentionnés au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 21 juin 2023 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 14 août 2023, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévilard, le 24 avril 2023

Le Conseil de paroisse

Divers

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de paroisse de l'église réformée de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée de paroisse qui aura lieu le **mardi 20 juin à 20h à la maison de paroisse de Tavannes, Rue du Petit-Bâle 25.**

Ordre du jour :

1. Méditation
2. PV du 6 décembre 2022 et PV de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2023
4. Présentation et approbation des comptes 2022
5. Informations régionales
6. Informations paroissiales
7. Divers

Les comptes 2022 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse, Rue du Petit-Bâle 25, sur rendez-vous (032 481 15 11).

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée :

Conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin sera déposé durant 20 jours. Durant ce délai il peut être consulté au secrétariat de la paroisse, Rue du Petit-Bâle 25, sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 9 mai 2023

Natacha Ingrosso

Assemblée ordinaire des délégués

SECOR

Mardi 20 juin 2023 à 20h à la STEP de Court

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2022, présentation, discussion, acceptation et décharge au caissier
3. Modification du règlement d'organisation (RO)
4. Rapport du président
5. Rapport de l'exploitant
6. Divers

Court, le 11 mai 2023

Commission SECOR

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 20 juin 2023 à 19h30 à la salle de bourgeoisie Ordre du jour

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'Assemblée du 29.11.2022
2. a) Approbation des comptes 2022
b) Décharge à l'Administratrice des finances
3. Approbation d'un crédit de CHF 75'000 pour la réfection de la desserte N° 930 (chemin des Chevreuils)
4. Approbation d'un crédit de CHF 19'000 pour la réfection de la desserte N° 1003 (Wertberg -Brothreteri)
5. Divers

Dépôt du procès-verbal: le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 20 juin 2023 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 5 juillet 2023, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 9 mai 2023

Conseil de bourgeoisie

Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois - 2720 Tramelan

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation :

Jéudi 22 juin 2023 à 19h30 en salle 1 du CRC et de PCi du Jura bernois à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 67 de l'assemblée des délégués du 15 décembre 2022
4. Information du cdt
 - 4.1 Présentation du nouveau logisticien en la personne de Kevin Gonseth
5. Comptes 2022
 - 5.1 Présentation des comptes
 - 5.2 Rapport succinct de l'OVC relatif à la vérification des comptes annuels 2022

5.3 Approbation des comptes

5.4 Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022

6. Divers et imprévus

Tramelan, le 15 mai 2023

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

Le secrétaire: Donovan Ducommun

**Validation
de vos avis
sur la
plateforme:
lundi 14h**

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1		04.01.2023	SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch

i **informations pratiques**



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch